



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

DATE : Morges, le 5 mai 2020/ppz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

mardi 30 juin 2020, à 19h00,
à la Grande salle,
chemin des Plantées 1, 1131 Tolochenaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019.
4. Election du Président.
5. Election du Vice-président.
6. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
7. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
8. Communication(s) du Bureau.
9. Communication(s) du Comité de direction.
10. Préavis du Comité de direction :
 - N° 01/03.2020 - Rapport de gestion 2019 ;
 - N° 02/03.2020 - Comptes de l'exercice 2019.
11. Rapport(s) de commission :
 - N° 01/03.2020 - Rapport de gestion 2019 (le document vous parviendra par courrier séparé) ;
 - N° 02/03.2020 - Comptes de l'exercice 2019 (le document vous parviendra par courrier séparé).

12. Détermination du Comité de direction sur la motion de M. Maurice Jaton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou trois Municipaux, comme le permet l'article trois de la Loi sur les contraventions ».
13. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président

la secrétaire

Jean-Claude Rochat

Claude de Titta